ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons d'édition

Question écrite n° 28582

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les problèmes que pourrait poser une trop forte concentration dans l'édition. En effet, le groupe Lagardère ayant fait part de sa volonté d'acheter tout ou partie des maisons d'édition françaises de Vivendi, le nouveau groupe constitué serait en mesure de contrôler près de 90 % de la diffusion des dictionnaires, 70 % de la diffusion des livres de poche et 80 % des livres scolaires. Cette situation pourrait gravement menacer la liberté des petites et moyennes maisons d'édition et les librairies traditionnelles. Il lui demande donc d'indiquer à la représentation nationale quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour empêcher une trop grande concentration du marché de l'édition et favoriser une concurrence loyale, dynamique et créative dans l'édition, la distribution et la diffusion.

Texte de la réponse

Il y a plus d'un an, le groupe Vivendi Universal a annoncé sa décision de mettre en vente sa filiale Vivendi Universal Publishing, premier groupe d'édition français, comprenant certaines des plus prestigieuses et des plus anciennes maisons de notre pays, comme Larousse ou Plon. Dès que cette mise en vente a été connue, le Gouvernement français a fait connaître son souhait que soit privilégiée une solution de type industriel apte à prévenir tout démantèlement, et assez proche des intérêts nationaux pour éviter l'affaiblissement de l'édition française dans son ensemble. Parmi les offres de rachat, le groupe Vivendi Universal a retenu celle qui lui avait été faite par le groupe Lagardère, propriétaire d'Hachette. Cette intention d'achat a été notifiée le 14 avril 2003 à la Commission européenne qui, depuis cette date, poursuit une étude particulièrement approfondie de ce dossier. Elle a fait connaître ses doléances au groupe Lagardère qui lui a communiqué ses réponses. Dans le même temps, comme le Gouvernement l'avait appelé de ses voeux, s'affirment des offres françaises, ou franco-européennes, alliant compétence industrielle et capacité financière. La constitution d'un nouveau deuxième groupe français qui tendrait à rétablir les équilibres détruits par la mise en vente de VUP, est une issue possible. Le souhait du Gouvernement est qu'une solution de ce type puisse répondre de manière satisfaisante aux griefs de la Commission pour obtenir l'adhésion de cette dernière et des acteurs du livre en France et en Europe.

Données clés

Auteur : M. Jean Gaubert
Circonscription : Côtes-d'Armor (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 28582
Rubrique : Presse et livres
Ministère interrogé : culture et communication
Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8735
Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 76